



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC

N° 2025/31

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 011-211103015-20250618-DEL202531-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 11 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Arlette LAGRANGE, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Pascale PÉANY, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS : Romain TORRECCILLA à Laurence MORATO-CARBOU, Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET, Thierry CAMBRAY à Gérard PEYROT.

ABSENTS : Evelyne GABORIT, Michaël SEGUIN.

OBJET : Acceptation d'un don.

Madame le Maire informe du don d'un montant de 100 € adressé par chèque à la commune par Mr Georges FERVAL.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Accepte** le don d'un montant de 100 € adressé à la commune par Mr Georges FERVAL.

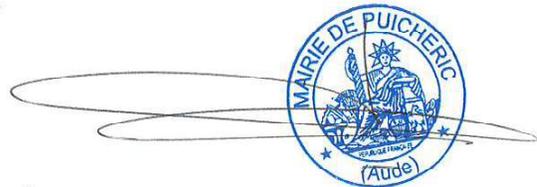
Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 18 juin 2025
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,
Raymonde JEANNET.

Christine PÉANY.



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, **sa réception par le représentant de l'Etat** et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.